

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****7ÈME Réunion de 2015****Séance du 30 novembre 2015**CD20151130_37
id. 2216

L'an deux mille quinze le trente novembre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

**SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
(S.D.A.N.)**

Depuis 2011, à travers le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique, le Département conçoit et organise la mise en œuvre des réseaux et des services haut débit et très haut débit pour tous les Tarn-et-Garonnais.

Lors de la DM1 de 2015, l'Assemblée a approuvé la **création d'un syndicat mixte** ouvert nommé "**Tarn-et-Garonne numérique**", rassemblant le Département et les EPCI de Tarn-et-Garonne, pour porter la réalisation du SDAN. Il avait également été demandé la **finalisation d'un Schéma d'Ingénierie** Très Haut Débit pour doter le Département de l'ensemble des outils nécessaires à la réalisation du SDAN.

Dans la continuité de ces actions, les prochaines semaines et les prochains mois vont **marquer le virage opérationnel de ce projet** très attendu par les populations et par les territoires.

C'est dans cette perspective que le Président propose, à travers ce rapport, de **prendre position sur le projet de statuts** du syndicat mixte, d'acter la finalisation du schéma d'ingénierie et de valider la proposition de mission complémentaire qui a pour objectif de mettre à jour et décliner, à l'échelle des EPCI, les éléments techniques et financiers du SDAN nécessaires à leur engagement à nos côtés.

I. SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

Conformément au programme acté lors de la DM1 de 2015, la création d'un syndicat mixte ouvert d'aménagement numérique est en cours :

- Le **16 octobre 2015**, le projet de création du syndicat a été soumis par le Préfet à l'examen de la **Commission Départementale de Coopération Intercommunale**, qui en a approuvé le principe et a souligné l'urgence de mettre en œuvre le SDAN.
- Le **22 octobre 2015**, les représentants du Conseil Départemental et des EPCI, au sein d'un **Comité de pilotage du SDAN**, ont ajusté le projet de statuts du syndicat mixte (compte-rendu : annexe 1).

Ainsi les principes retenus par le Comité de pilotage dans le projet de statuts (annexe 2) prévoient les modalités suivantes pour la création du syndicat :

- **15 membres adhérents**, soit le Département et les 14 EPCI concernés par le SDAN
- **1 personne morale associée** (sans voix délibérative), soit le SIVOM des Terrasses et Vallées du Tarn et de la Garonne dont l'adhésion au syndicat permettra le transfert de ses actifs (réseau hertzien) avant sa dissolution
- Les **32 voix des 8 délégués du Conseil Départemental sont majoritaires** au sein du Conseil syndical, les **14 EPCI quant à eux disposent chacun de 2 voix**,
- Le **Président du syndicat sera élu parmi les délégués du Conseil Départemental** et présidera également le Bureau syndical composé de 2 Vice-Présidents élus parmi les délégués du Conseil Départemental, et 2 Vice-Présidents élus parmi les représentants des autres membres adhérents.

Enfin, **l'objet du syndicat** couvrira d'une ~~part la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation des réseaux~~, et d'autre part le développement et la **promotion des usages et la facilitation de l'accès aux T.I.C.** (Technologies de l'Information et de la Communication), pour valoriser les futures infrastructures publiques.

Pour finaliser la création du syndicat, **chacun des membres fondateurs** (le Département et les 14 EPCI) doivent désormais **approuver ces statuts**, dans les mêmes termes, pour permettre au Préfet d'arrêter, au 1^{er} Janvier prochain, la création du syndicat.

Par conséquent, **Monsieur le Président propose aujourd'hui d'approuver ces statuts.**

Par ailleurs, afin d'assurer la représentation du Conseil Départemental au sein du Conseil Syndical, **il est proposé de désigner dès à présent les 8 membres titulaires suivants :**

Le Président,

- **M. Christian ASTRUC,**

Les 6 membres du comité de pilotage du SDAN :

- **M. Jean-Claude BERTELLI,**
- **M. Jean-Philippe BESIERS,**
- **Mme Catherine BOURDONCLE,**
- **Mme Monique FERRERO,**
- **Mme Marie-Claude NEGRE,**
- **Mme Frédérique TURELLA-BAYOL,**
- **Mme Francine DEBIAIS** en qualité de Présidente de la 8^{ème} Commission du Conseil Départemental « Aménagement du Territoire, Tourisme et Patrimoine ».

Il convient de désigner également en séance, les 8 membres suppléants, conformément au souhait du comité de pilotage réuni le 22 octobre 2015.

II. SCHEMA D'INGENIERIE TRES HAUT DEBIT

Le **Schéma d'Ingénierie Très Haut Débit du SDAN** est aujourd'hui **finalisé** et a été présenté par le bureau d'études ON-X, en charge de cette étude, lors du comité de pilotage du SDAN du **22 octobre 2015**. Il constitue un **outil central** du SDAN qui doit :

- **à court terme,** aider les EPCI à déterminer leur **stratégie locale d'aménagement numérique**, dans le respect du cadre technique et financier dont le Département est aujourd'hui le garant,

- **à moyen terme**, permettre d'assurer **le suivi et le recensement des déploiements** du projet public,
- **sur le plus long terme**, permettre également de prévoir et d'anticiper la réalisation des infrastructures lorsque des **opportunités de coordination** de travaux se présenteront.

Cet outil de **modélisation de réseau**, proche de l'APS (Avant-Projet Sommaire), est construit sur un scénario 100% fibre optique pour que les réseaux qui seront réalisés prochainement dans le cadre du SDAN, soient d'ores et déjà calibrés dans la perspective de cet objectif national de long terme.

Le **raccordement à la fibre optique** de tous les bâtis de Tarn-et-Garonne, hors zone d'investissements privés, a ainsi été modélisé et chiffré dans le détail, en fonction des infrastructures mobilisables, du type d'adduction, du génie civil à créer, etc.

La fibre optique ne sera pour autant déployée que partiellement via le scénario de mix technologique retenu par le Département dans le cadre du SDAN.

Depuis **mai 2015**, l'Etat a mis en place un **nouveau cahier des charges** dans le cadre de l'appel à projets dont le Département est lauréat depuis le 17 juillet 2014. Ce nouveau cadre, qui **modifie la contribution de l'Etat sur certaines composantes** du SDAN et **assouplit certaines règles techniques**, permet à **coût constant, d'intégrer de nouvelles possibilités** pour améliorer l'impact des futurs investissements.

Pour mesurer cet impact, assurer la mise à jour du scénario technique du SDAN, et **calculer la part résiduelle précise de chaque EPCI et du Département**, en fonction des nouvelles règles édictées par l'Etat, Monsieur le Président propose de mettre en œuvre rapidement une **mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage complémentaire** (AMO - cahier des charges en Annexe 3) afin de pouvoir constituer rapidement le dossier de consolidation du financement de l'Etat, notamment.

Cette dernière s'appuiera sur les nouveaux critères financiers et techniques de l'Etat, et sur le référentiel du schéma d'ingénierie. L'objectif de cette mission sera :

- **à l'échelle de chaque EPCI**, de maîtriser techniquement le programme local d'aménagement numérique et de disposer de son impact financier précis pour permettre l'engagement formel de la collectivité dans le cadre du projet porté par le Syndicat à l'échelle départementale,

- **A l'échelle du Département et du futur syndicat, de disposer d'un programme opérationnel technique et financier et d'un dispositif de péréquation (coût départemental unique à la prise).**

Compte-tenu de la **spécificité de cette AMO**, qui s'appuie sur une connaissance précise du territoire et du SDAN et sur une maîtrise parfaite du schéma d'ingénierie, afin de ne pas alourdir le budget et allonger la durée de cette mission par une reprise en main de ces informations et de ces outils, Monsieur le Président propose de **confier cette mission au cabinet ON-X**, dans la continuité du Schéma d'Ingénierie, sous forme d'un **marché complémentaire** pour un montant de 20 000 €.

C'est sur la base des résultats de ce travail que nous pourrons **prendre position sur les engagements financiers de chacun** : les modalités précises seront examinés lors des **prochains travaux de notre Assemblée**.

Avec la création du syndicat mixte, **plusieurs actions seront à mener dès 2016** (planning en annexe 4) :

- 1) en tâche de fond, le calibrage et l'organisation interne de la structure,
- 2) la finalisation du projet technique départemental compilant l'ensemble des programmes retenus localement devra aboutir sur des **conventionnements avec chaque EPCI et entre le Département et le syndicat**,
- 3) leur périmètre définitif dès lors connu, les **actions de montée en débit** pourront être lancées rapidement (premières livraisons de prises ADSL montée en débit au début 2017),
- 4) le **choix du mode de contractualisation pour la fibre optique** devra enfin être rapidement arrêté pour que la consultation correspondante puisse être lancée.
- 5) ce calendrier pourra permettre **d'établir avec l'Etat les conventions de financement**, potentiellement en deux temps : une première partie pour le financement des actions de montée en débit Adsl, dès 2016, puis une seconde partie pour la composante fibre optique du SDAN, début 2017.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu la demande de vote par division conformément à l'article 54 du règlement intérieur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve ci-annexés et selon les modalités susvisées, les statuts du syndicat mixte "Tarn-et-Garonne numérique", pour la mise en œuvre du SDAN, qui prévoient l'adhésion du Conseil Départemental.

Pour..... 21 voix

Contre..... 9 voix

Abstention..... /

Adopté.

- Désigne les 8 membres titulaires et les 8 membres suppléants suivants pour siéger au sein du Conseil syndical "Tarn-et-Garonne numérique" qui sera présidé par le Président du Conseil Départemental es-qualité :

Titulaires	Suppléants
<i>Le Président,</i> • M. Christian ASTRUC, <i>Les 6 membres du comité de pilotage du SDAN :</i> • M. Jean-Claude BERTELLI • M. Jean-Philippe BESIERS • Mme Catherine BOURDONCLE • Mme Monique FERRERO • Mme Marie-Claude NEGRE • Mme Frédérique TURELLA-BAYOL • Mme Francine DEBIAIS <i>en qualité de Présidente de la 8ème commission</i>	• Mme Marie-José MAURIÈGE • M. Gérard HÉBRARD • M. Jean-Michel HENRYOT • Mme Liliane MORVAN • M. Mathieu ALBUGUES • Mme Christiane LE CORRE • M. Jérôme BEQ • M. Michel WEILL

- Prend acte de la réalisation du Schéma d'Ingénierie Très Haut Débit par On-X ;

- Valide le cahier des charges de la mission complémentaire et approuve, au titre de l'exercice 2015, une autorisation d'engagement de 20 000 € sur la ligne budgétaire article 6171 sous-fonction 91 ;
- Approuve le calendrier de mise en œuvre du SDAN ci-annexé.

Pour..... 29 voix

Contre..... /

Abstention..... 1

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC